

■ SAINT-HÉLEN

CONSEIL MUNICIPAL. La salle d'honneur est louée à l'école Saint-Yves

C'est en juillet dernier que la question du prêt de la salle d'honneur à l'Ogec (école Saint-Yves) a été présentée en conseil municipal. L'école allait ouvrir une nouvelle classe à la rentrée 2017, au vu des effectifs croissants, et attendait la réponse de l'instruction de son permis de construire (le délai maximal étant de 3 mois).

À ce moment, une question

venait de certains élus : « **Une salle municipale ne doit-elle pas respecter le principe de la laïcité ?** ». Pascal Perrin, le maire, avait donc décidé de poser la question à l'inspection académique avant de donner son plein accord. La réponse tardive mais positive de cette dernière a été reçue quatre jours avant la rentrée des classes. L'installation s'est faite de toute urgence

pour les élèves de CE1/CE2, le 4 septembre.

Afin d'officialiser la mise à disposition de la salle, une convention a été passée entre la commune et l'Ogec, représentant l'école Saint-Yves, afin de permettre le fonctionnement de cette nouvelle classe en attendant que la construction du bâtiment modulaire soit achevée. Ainsi, la salle accueil-

lera 15 à 20 enfants maximum, elle devra être libérée en cas de nécessité réglementaire (mariage par exemple), son nettoyage sera effectué par le personnel de l'Ogec. Côté charges, le prix de la location a été fixé conjointement à 50 € par semaine et une facture sera émise en fin de location.

Les élus ont validé la convention (2 abstentions).

LE CONSEIL EN 5 POINTS

1. Bilan cantine 2016-2017.

L'an passé les dépenses engagées (salaires, alimentation et divers) ont été de 122 945 € pour un montant de recettes de 63 214 €. 19 701 repas de servis au total (dont 1 114 pour le personnel de service) avec un prix de revient de 5,91 €. On notera que la participation communale est en augmentation par rapport à l'année précédente : 49 % en 2015-2016 pour 51 % en 2016-2017. – « **L'augmentation est principalement due au passage d'un CAE en CDI** », a précisé Yvonic, le secrétaire de mairie.

2. Bilan garderie 2016-2017.

Les dépenses qui comprennent entre autres la surveillance s'élèvent à 38 091 € et les recettes qui enregistrent la participation des parents et les prestations du service CAF : 36 862 €. En ce qui concerne la garderie, le prix de revient reste stable bien que le nombre de gardiennage soit en hausse (7 870 en 2015-2016 pour 9 172 en 2016-2017).

3. Bilan TAP 2016-2017.

Avec un total de 37 142 €, les dépenses occasionnées (salaires plus activités extérieures et divers) ne sont pas couvertes, loin s'en faut, par le fonds de soutien de 16 560 €. Reste à la charge de la commune 20 581 €, soit une participation globale de 51,41 %. Olivier Boixière a tenu à intervenir sur le sujet : « **La participation communale est en hausse. Notre situation se dégrade nous avons un travail d'anticipation à faire en commission finances. Il est temps que les TAPS s'arrêtent** » a-t-il conclu.

4. Bilans ALSH.

Concernant l'accueil de loisirs 2016-2017, on relève 701 journées d'accueil des enfants de Saint-Hélen et de la Vicomté sur Rance. Côté dépenses, qui comprennent les salaires des animateurs et du personnels communal ainsi que l'alimentation et les divers, on note un total de 17 819 €. Côté recettes, la participation des parents s'élève à 5 132 € à laquelle s'ajoutent les aides de la CAF (CEJ) pour un montant de 4 212 € et 500 € de participation de la Vicomté, soit un total de recettes de 9 845 €. Olivier Boixière a une nouvelle fois réitéré sa volonté qu'un travail soit réalisé en commission finances afin d'anticiper sur l'avenir. Il précisait encore qu'en 2015/2016 la participation des parents s'élevait à 40 % et qu'en 2016/2017, celle-ci affichait 29 %.

5. Autres points.

Les élus ont voté une subvention pour les sinistrés de l'ouragan Irma, aux Antilles. Elle sera reversée à la Fondation de France à hauteur de 1 € par habitant soit une somme de 1 426 €.

Afin d'aménager un espace Colombarium dans le cimetière de la commune, une visite du cimetière de Plerguer va être organisée.

Le très haut débit a également fait l'objet d'une discussion, jeudi dernier. Olivier Boixière a soulevé la question du non-positionnement de Saint-Hélen en phase 2 mais en 3, pour l'installation du Haut débit (Internet), ce qui laisse entendre que la commune n'accédera pas au haut débit avant 2030. – « **Il faut que nous montions au créneau, sinon nous risquons de disparaître...** », a-t-il déclaré en fin de séance.